

## **Nelly Philipponnat réélue à la présidence de CEKAL, organisme certificateur des vitrages, pour une mandature de trois ans**

### **Perspectives et orientations pour 2025**



Nelly Philipponnat a été réélue, pour une mandature de trois ans, à la présidence de CEKAL, organisme certificateur des vitrages, par le nouveau Conseil d'Administration qui s'est réuni le 3 avril. L'élection a ensuite été annoncée en Assemblée Générale 2025.

Ingénieur ESTP, Nelly Philipponnat a depuis 25 ans assumé des postes de marketing, communication et de représentation au sein des différentes instances professionnelles en lien avec le matériau verre. Elle est actuellement directrice des bâtiments durables de Saint-Gobain Glass France.

La nouvelle mandature de trois ans (2025-2028) est marquée par l'arrivée, aux côtés de Nelly Philipponnat, de nouveaux membres et présidents de commissions. Le nouveau Bureau réunit Eric Vivion, vice-président, Aurélie Desvaux, trésorière, Jean-Marc Salzard, secrétaire, Rémi Maximin et Jean-Michel Lidou, représentants des collègues.

**Maintien de l'accréditation du Cofrac n° 5-0510**, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

CEKAL est une certification et non un label, ce qui implique de démontrer sa neutralité et son impartialité via une accréditation obligatoire du Cofrac (Comité Français d'Accréditation), gage de crédibilité du certificat.

Une étape importante vient d'être franchie avec la délivrance d'une attestation pluriannuelle faisant suite à une « évaluation » renforcée. Au travers de la prochaine évaluation, qui aura lieu en 2026, CEKAL devra continuer à démontrer que cette accréditation reste justifiée.

### **Perspectives et orientations pour 2025**

#### **Nouveau Règlement des Produits de Construction, un travail essentiel pour la nouvelle mandature**

CEKAL commence à analyser le nouveau RPC publié en décembre 2024. L'objet est d'essayer de discerner et analyser ses évolutions pour en tenir compte le mieux possible.

Ce travail va se dérouler sur plusieurs années. En effet, certaines parties du texte sont applicables à brève échéance tandis que d'autres ne seront d'actualité qu'à la sortie des normes harmonisées correspondantes.

L'assiduité et l'engagement des membres des commissions consultées sera bien sûr essentiel pour adopter des approches consensuelles.

Parmi les autres actions en cours et programmées en 2025, citons :

- **La sortie du nouveau numéro du « Point sur » dédié aux vitrages équilibrés et pré-équilibrés.**
- **Le lancement de trois nouveaux TT partageables pour les vitrages isolants**, avec des résultats attendus au second semestre.
- **L'amélioration continue des Règlements techniques vitrages Isolants, feuilletés et trempés**, les réponses aux questions sur leur application.
- **Une vigilance maintenue sur la surveillance des constituants**, notamment via le prélèvement d'une partie des échantillons de mastics de scellement et butyls chez les fabricants de vitrages isolants.
- **Le 9<sup>e</sup> cycle de Rencontres régionales autour de la certification des vitrages**, avec quatre rencontres à Aix-en-Provence, Nancy, Bordeaux et Angers organisées dans le même objectif d'échange autour des actualités internes et extérieures, notamment le RPC.

**CEKAL est l'organisme certificateur des vitrages en France, avec une portée d'action internationale.** Sa certification atteste des moyens mis en œuvre par un centre de production pour fabriquer des vitrages de qualité, assurer leur durabilité et leur aptitude à l'emploi, conformément aux règlements de la certification. Les 180 centres certifiés CEKAL, dont la moitié hors de France, représentent une production annuelle de 33,9 millions de m<sup>2</sup> de vitrages : 20,8 millions de m<sup>2</sup> de vitrages isolants (VI), 11,9 millions de m<sup>2</sup> de vitrages feuilletés (VF) et 1,2 million de m<sup>2</sup> de vitrages trempés (VT).

[www.cekal.com](http://www.cekal.com)

 <https://www.linkedin.com/company/cekal-la-certification-des-vitrages/>